



DECISION N° 325 D/MINTP/SG/DCT/CAO/IE2/GKE/2020 DU

03 NOV 2020

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ A GRÉ N° 004275/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 11 SEPTEMBRE 2020, POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET GEOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES, DE RÉHABILITATION DE HUIT (08) OUVRAGES D'ARTS ET DE RECHARGEMENT DE LA CHAUSSÉE SUR LES TRONÇONS DE ROUTE (I) KAKAR-NTABA (27, 100 KM) ; (II) NTABA-MBONSO-LIMITE OU/NW (25,000 KM) DANS LE DÉPARTEMENT DE DONGA MANTUNG, RÉGION DU NORD-OUEST; ET (III) MAGBA-MANDA-WADE-LIMITE NW/OU (44,900 KM) DANS LE DÉPARTEMENT DU NOUN, RÉGION DE L'OUEST.

Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercices 2020 et suivants.

Imputation : 54 36 467 03 33 00 093 2251.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Loi n° 2019/023 du 11 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu l'Ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 2019/02 du 24 décembre 2019 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrête n° 00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrête 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant des modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
- Vu la Décision n° 00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;
- Vu la Décision n° 154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu la Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Vu l'autorisation de gré à gré n°004275/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 11 septembre 2020 pour la surveillance et le contrôle technique et géotechnique des travaux de traitement des points critiques, de réhabilitation de huit (08) ouvrages d'arts et de rechargement de la chaussée sur les tronçons de route (i) Kakar-Ntaba (27, 100 km); (ii) Ntaba-Mbonso-limite OU/NW (25,000 km) dans le département de Donga Mantung, région du

- Nord-Ouest; et (iii) Magba-Manda-Wade-limite NW/OU (44,900 km) dans le département du NOUN, région de l'ouest;
- Vu les offres des soumissionnaires;
- Vu le rapport d'analyse des offres.

DECIDE:

Article 1: Le Bureau d'Etudes Technique dont le nom suit est retenue pour la surveillance et le contrôle technique et géotechnique des travaux de traitement des points critiques, de réhabilitation de huit (08) ouvrages d'arts et de rechargement de la chaussée sur les tronçons de route (i) Kakar-Ntaba (27, 100 km); (ii) Ntaba-Mbonso-limite OU/NW (25,000 km) dans le département de Donga Mantung, région du Nord-Ouest; et (iii) Magba-Manda-Wade-limite NW/OU (44,900 km) dans le département du NOUN, région de l'ouest :

Bureau d'Etudes Techniques retenu					
N° Lot	Type d'Intervention	Nom et adresse du Bureau d'Etudes Techniques retenu	Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis en FCFA	Montant TTC corrigé en FCFA	Observations
Lot unique	Surveillance et le contrôle technique et géotechnique des travaux	INTEGRATED ENGINEERING ASSOCIATES P.O. BOX : 720 Mankon Bamenda Tél : 677 62 21 99	74 996 254	74 996 249	Délai d'exécution : 13 mois Offre financière la mieux-disante

Article 2 : Le mandataire dudit Bureau d'Etudes Techniques est invité à se présenter à la Direction des Contrats, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

03 NOV 2020

Yaoundé, le _____

Copie : ARMP



Emmanuel NGANOUD.